

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 14 octobre 2022

Le quatorze octobre deux mil vingt-deux à dix-neuf heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Germainville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à l'hôtel de ville sous la présidence de Jean-Marc TARDIVENT, Maire.

Présents : M. Jean-Marc TARDIVENT, Mme Anne-Sophie BERNEDE, M. Laurent DAUDIGNY, M. Philippe APPEL, Mme Céline PAUL et Mme Nathalie FRESNEL

Absents ayant donné procuration : Mme Angélique SEGUIN ayant donné procuration à Nathalie FRESNEL et Mme Sandrine ROUSSEAU ayant donné procuration à M. Jean-Marc TARDIVENT

Absents excusés : M. Fabien PERROT et M. Laurent GAUTRONNEAU

A été nommée secrétaire : Mme Anne-Sophie BERNEDE

1. Délibération portant sur une décision modificative du budget Annule et remplace

Le maire expose qu'il y a lieu de réaliser des modifications budgétaires concernant la première échéance trimestrielle de crédit. Cette délibération annule la DM n°2-2022. Il convient de prendre une DM afin d'ajouter des crédits au 1641 ainsi qu'au 66111 et d'équilibrer le budget en ôtant des crédits au 2158 et 022.

Monsieur le Maire propose :

DM n°3-2022 :
Compte 1641 : +2310.98 €
Compte 2158 : - 2310.98 € (Investissement)
Compte 66111 : + 760 €
Compte 022 : - 760 € (Fonctionnement)

Le conseil Municipal après en avoir délibéré décide de voter à l'unanimité cette décision modificative.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à vingt heures.